|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative****CACE/535** | Le 29 avril 2011 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la
Commission d'études 7 des radiocommunications et de la Commission spéciale
chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:**  **Commission d'études 7 des radiocommunications**

**– Approbation d’une Recommandation révisée**

**Services scientifiques**

Dans la Circulaire administrative CAR/312 en date du 21 janvier 2011, un projet de Recommandation révisée a été présenté pour approbation, conformément à la Résolution UIT‑R 1-5 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 21 avril 2011.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe
de la présente Circulaire son titre ainsi que le numéro qui lui est attribué.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe:** 1

Distribution:

– Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner
les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement
des télécommunications

Annexe

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R TF.768-7 Doc. 7/BL/13

Fréquences étalon et signaux horaires

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_